

La Minerve.

LUNDI MATIN, 3 SEPTEMBRE 1866.

Télégrammes Privés

A LA MINERVE.

Ottawa, le 2 septembre 1866.

Les télégrammes de la ville sont les honnêtes

Ferguson Blair et McGee. Ce dernier est

arrivé de Montréal hier soir.

L'hon. M. J. A. McDonald est parti hier matin

pour Niagara où il doit rencontrer le président

Johnson.

L'hon. M. Howland est actuellement à Toronto.

L'hon. M. McDougall est à New-York.

L'hon. M. Cartier est à Montréal.

L'hon. M. Chapais est dans sa famille, mais

portant un pense qu'il sera ici vers la fin de

la semaine.

Québec, le 2 septembre.

Les autorités militaires doivent envoyer de

cette ville, dans l'ouest, dix mille carabines.

Les officiers de l'armée en congé, ont reçu

ordre de rentrer reprendre le service.

On fait des préparatifs pour les nouvelles

troupes qui doivent arriver au Canada.

Un matelot de l'Acadia est mort, la nuit

dernière, en tombant du vaisseau dans la mer.

La Queen Victoria qui part pour la Havane le

8 courant, aura probablement un grand nombre

de passagers. Trente nous sont déjà inscrits

dans le livre. On croit que plusieurs Américains

suivront cette route qui est maintenant la plus

rapide.

La Napolean a lieu d'aller à la Havane, se

rend au phare de Belle-Ile avec des provisions.

Le steamer Union, de Gaspé, est arrivé dans

le port à midi, avec cent passagers et trois peu

de fret.

Les affaires ont été très lourdes durant la

semaine, sans doute à cause de la conduite des

banques qui ont refusé d'accepter. Aujourd'hui,

elles se sont montrées plus libérales, aussi les

affaires ont pris une tournure favorable.

Les prix du blé sont bons et ils promettent

de hausser.

Le fret pour l'Europe est bien bas. Cet état

de choses va probablement s'améliorer.

Deux cent cinquante vaisseaux doivent arriver

en octobre. Environ cent navires doivent le

laisser avant la clôture de la navigation.

Peu de vaisseaux sont arrivés de la mer; mais

le premier bon vent nous en amènera probable-

ment un grand nombre.

Aujourd'hui les vaisseaux suivants sont arrivés:

Banque Rarique, Liverpool, cargaison de char-

bon; Banque Cathbert, Greenock, cargaison de

charbon et de fer, et deux golets des ports

d'un bas avec des cargaisons de poisson.

Plus les faits se développent, plus la position

que nous avons prise dans l'affaire Lamirande

semble juste et raisonnable. Nous sommes heu-

reux de voir que l'opinion publique a su distin-

guer les vrais coupables. Le Pays, accablé sous

le poids des raisons que nous avons fait valoir,

se peut que balbutie, non pas des causes ou des

faits, mais tout simplement des injures sans

effet et sans tel.

On lit à ce sujet dans le Courrier des Etats-

Unis:

Les journaux de l'opposition, au Canada, ont

essaimé de se faire un "capital" de l'extradition

de Lamirande, qu'ils prétendent illégale. Ils

prétendent fait et cause pour le voleur, et les

réducteurs du Pays vont jusqu'à s'écrier:

"Il faut avoir recours à tous les moyens, car

si nous sommes vaincus, nous aurons perdu tout

pas de justice pour lui, et nous aurons tout

deux fois!"

Double! les rédacteurs du Pays ont écrit

des lettres à nos amis et amis de la haute

justice, et ont dit que nous sommes les

plus grands coupables, et qu'ils ont écrit

à nos amis de la haute justice, et ont dit

que nous sommes les plus grands coupables,

et qu'ils ont écrit à nos amis de la haute

justice, et ont dit que nous sommes les

plus grands coupables, et qu'ils ont écrit

à nos amis de la haute justice, et ont dit

que nous sommes les plus grands coupables,

et qu'ils ont écrit à nos amis de la haute

justice, et ont dit que nous sommes les

plus grands coupables, et qu'ils ont écrit

à nos amis de la haute justice, et ont dit

que nous sommes les plus grands coupables,

et qu'ils ont écrit à nos amis de la haute

justice, et ont dit que nous sommes les

plus grands coupables, et qu'ils ont écrit

à nos amis de la haute justice, et ont dit

que nous sommes les plus grands coupables,

et qu'ils ont écrit à nos amis de la haute

justice, et ont dit que nous sommes les

était allé le chercher lors de la veille lorsqu'il

avait été arrêté. Le juge, qui avait été arrêté

avec l'avocat du prisonnier, du chemin de fer à

la prison, de la prison au chemin de fer à deux

repris. Il était donc parti, et dans son

jugement, il avait été fait de la commission

pour un aussi solennelle admission!

Le Pays qui se la force de notre raisonne-

ment, et qui comprend, aujourd'hui, que nous

avons ouvert les yeux, dit que si Lamirande a

été arrêté, nous aurons à nous en louer, et

L'Irlande paraît sans vouloir secourir son pa-

trio et demander sa place au soleil. M. Bright

seul de venir à Dublin, et l'invitation qui

lui fut adressée à cet effet a déjà été refusée

par un membre du Parlement, et les signatures

de vingt et un membres du Parlement, et les

signatures de vingt et un membres du Parle-

ment, parmi lesquels l'attorney général et le

secrétaire général du dernier cabinet, celles des

positifs des paroisses de la ville, et d'environ

cent signatures de la Cité et des comtés. Cette

manifestation de l'opinion publique en faveur

de la réforme, dans un pays réputé d'être insou-

cieux, est digne de remarque, et se rapporte à la

question intérieure, a produit une profonde im-

pression sur le ministère tory.

Les 500 pour 100 du Canada sont cotés à 74

à Londres, d'après le Times. Cela donnerait à

l'Irlande, d'après le Times, un intérêt de 7 pour

100, et un bon emplacement à longue échéance,

avec une prime de 25 pour 100 sur le capital.

Avec une garantie exacte égale, il est évident

qu'un emprunt en Canada ne peut pas être

fait à un taux plus bas que celui de l'Irlande

et que le Canada ne peut pas se procurer de

l'argent à un taux plus bas que celui de l'Ir-

lande, et que le Canada ne peut pas se procurer

de l'argent à un taux plus bas que celui de l'Ir-

lande, et que le Canada ne peut pas se procurer

de l'argent à un taux plus bas que celui de l'Ir-

lande, et que le Canada ne peut pas se procurer

de l'argent à un taux plus bas que celui de l'Ir-

lande, et que le Canada ne peut pas se procurer

de l'argent à un taux plus bas que celui de l'Ir-

lande, et que le Canada ne peut pas se procurer

de l'argent à un taux plus bas que celui de l'Ir-

lande, et que le Canada ne peut pas se procurer

de l'argent à un taux plus bas que celui de l'Ir-

lande, et que le Canada ne peut pas se procurer

de l'argent à un taux plus bas que celui de l'Ir-

lande, et que le Canada ne peut pas se procurer

de l'argent à un taux plus bas que celui de l'Ir-

lande, et que le Canada ne peut pas se procurer

de l'argent à un taux plus bas que celui de l'Ir-

Commerce.

Montréal, le sept.

Tempa beau aujourd'hui. Ce soir il est tombé

un violent orage accompagné de tonnerre.

Donna perquis à la douane de Montréal, durant

la semaine finissant samedi, le sept., à 15 h.

m. m.

Lundi..... \$15,000.07

Mardi..... 29,761.93

Mercredi..... 14,489.14

Jeudi..... 10,759.00

Vendredi..... 18,605.38

Samedi..... 16,655.87

Total..... \$105,155.71

MARCHÉS MONÉTAIRES.

(Rapport spécial pour la Minerve.)

(Par télégramme.)

New York, le sept.

Argent en demande de 4 à 5 p cent, avec

Change sterling tranquille et irrégulier.

Or ouvert à 149 1/2 et fermé à 149.

MARCHÉ EN GROS.

Montréal, le sept.

Marché tranquille, mais ferme.

Farine par quintal de 200 lbs—super, extra \$7.00

à \$7.50; extra \$6.50 à \$7.25; de goût, \$6.45 à

\$6.50; supérieure, bid du Canada, \$6.50 à \$6.60;

supérieure, bid de l'ouest, \$6.70 à \$6.80; super-

marque de la cité, \$6.90 à \$6.95; farine d-

État de l'ouest, \$6.50 à \$6.60; farine n° 2,

\$5.25 à \$5.30; farine n° 3, \$5.25; farine

n° 4, \$5.10; farine n° 5, \$5.10 à \$5.15; farine

n° 6, \$5.05 à \$5.10 par 112 lbs.

Farine d'avoine, par qt de 200 lbs—Dr-

mes, ventes faibles à \$4.75.

Blé, par 60 lbs—Droits de ventes du bid du

H.-C., ventes à \$1.30.

Orge, par 60 lbs—Aucune transaction.

Pois, par 48 lbs—Nominale de \$5 à 60c.

Blé d'Inde, par 56 lbs—Dernière vente en m-

g, \$1.25 à \$1.30.

Avoine, par 32 lbs—Pas de transaction.

Alcaïde, par 100 lbs—Potasse, première,

\$5.00 à \$5.05; inférieure \$5.12 à \$5.25. Per-

laines, première \$6.75 à \$6.80.

Farine de seigle, \$2.50 à \$2.55—Une vente de 50

qrs, de \$2.45 à \$2.50.

Beurre par lbs—Bons lots de beurre du H.-C.,

rendus de 15c à 16c.

Française—Nouveau rendu de 11 à 11 1/2, de

manufacture, de 12 à 12 1/2.

MARCHE DE NEW-YORK.

(Par Télégramme.)

New York, le sept.

Coton—Lourd de 3 1/2 à 3 3/4 middling uplands.

Farine—Recu 7,529 qrs, marché lourd et

langue pour qualité inférieure, et ferme pour

ordinaire, ventes 6,000 qrs, 5.25 à 7.80 sup

pour ordinaire, 5.25 à 6.00; 5.00 à 10.25, choise de

5.15 à 7.20 sup, de l'ouest, 6.45 à 6.50 com à d

ex de l'ouest, et 8.20 à 10.00 com à bonne,

marques d'ex R H O.

Farine du Canada—Tranquille et nominale.

Farine de seigle—En demande modérée, ven-

tes 270 qrs, 5.50 à 6.25.

Blé—Recu 8,999 mts, marché très-lourd et de

2 à 3 plus bas, ventes 11,000 mts, nouvel am-

ble de l'Est 2.61 à 2.65, et 4,900 mts No. 2 de Mil

1.85.

Seigle—Recu aucune, marché lourd.

Orge—Recu aucune, marché lourd et languis-

sant.

Blé d'Inde—Recu 1,308 mts, marché lourd et

de l'ouest, ventes 28,000 mts, 70c inférieure,

85c moitié de l'ouest; pour exportation, 80c à

80c haut, moitié pour exportation, 80c à

80c bas.

Avoine—Recu 15,703 mts, marché de 1 1/2 à 1 3/4

meilleur, ventes 83,000 mts, 41 à 42c de Chi-

cago, 40 à 51 de Mil et 52 à 50c de Iowa.

Blé—Fermé lourd, nouveau mes 32.87c régulier.

Saindoux—Lourd, de 18 1/2 à 20c.

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

(Par Télégramme.)

Milwaukee, 31 août.

Blé—No 1, 2 1/2 à 2 3/4; No 2, 1 5/8; reçu

14,000 mts.

Farine—Nominale 9.00 à \$9.25.

Chicago, 31 août.

Blé—No 1 fermé, 1.75 à 1.82; reçu 29,000 mts.

Blé d'Inde—54 1/2 à 54 1/2, reçu 261,000 mts.

COTES DES FONDS.

BANQUES. Mont. Payés. Dividend. Derniers

Parts. mois. Pts.

B Montréal \$200 tout 4 p cent 115 à 115 1/2

B Am B 1000 100 4 p cent 29 à 30

C B 1000 100 4 p cent 75 à 76

B H C 100 100 4 p cent 98 à 99

B H C 100 100 4 p cent 15 à 16

B People 50 50 4 p cent 100 à 101

B B 100 100 4 p cent 111 à 112

B B 100 100 4 p cent 100 à 101

B Toronto 100 100 4 p cent 106 à 107

B B 100 100 4 p cent 108 à 109

B B 100 100 4 p cent 106 à 107

B B 100 100 4 p cent 108 à 109

B B 100 100 4 p cent 106 à 107

B B 100 100 4 p cent 108 à 109

B B 100 100 4 p cent 106 à 107

B B 100 100 4 p cent 108 à 109

clie 4 do, Divers 6 do, T W Raphael 100 qrs farine d'avoine, 42 Cote 9 btes, H H Doll 1 qrs de pommes, Green & Co 2 qrs de pommes, 28 btes, G Franklin 2 btes de pommes, H Guna & cie 4 btes tabac, Moore 22 btes pommes, D A Ogden 9 qrs acaïas, Aiken & K 39 do, R T Houth 200 do, D Roberts 17 do, G Childs 13 do, C J Casack 100 qrs farine d'avoine, C & Hinton 111 btes fromages, etc d'empis d'Edwardsburgh 170 btes empoi.

Par le Paquet d'Hamilton—C J Casack 100 qrs farine d'avoine, 42 Cote 9 btes, H H Doll 1 qrs de pommes, Green & Co 2 qrs de pommes, 28 btes, G Franklin 2 btes de pommes, H Guna & cie 4 btes tabac, Moore 22 btes pommes, D A Ogden 9 qrs acaïas, Aiken & K 39 do, R T Houth 200 do, D Roberts 17 do, G Childs 13 do, C J Casack 100 qrs farine d'avoine, C & Hinton 111 btes fromages, etc d'empis d'Edwardsburgh 170 btes empoi.

Par la berge Swan, de Kingston—Morris & Millard 17,000 nbs blé-blanc, Morland Watson & cie 21 nbs frot.

Par la berge Turbul, de Kingston—Glasford Jones & cie 12,000 nbs blé, W Hilton 100,000 piels de black walnut lumbr.

EXPORTATIONS. Par le brigantin Dandy Jim, capt Derooy, pour St Jean, T-N G Moffat & cie 1,215 qrs farine, Par le Canada, capt Tremblay, pour J J Jean, T-N—J Tiffin & cie 925 qrs farine, M P Ryan 100 huettes beurre 40 btes fromage, J Lord & cie 50 doz balais.

PORT DE MONTREAL. ARRIVAGES. Goelette Marie Henerita, J Roy, Sidney, 11 août, à Lord & cie 84 tx. Goelette Marie Elizabeth, R Greenbury, Shields, 6 avril, J Pope 326 tx. Navire Cordeils, J W Harris, Liverpool, 14 juillet, J Blynas 881 tx.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES. EXPÉDIRES A LA MINERVE. DEPECES GENERALES. New-York, 31. George H. Briggs, compteur de la Banque de Masson en cette cité, a été arrêté hier, sous accusation d'avoir soustrait \$100,000 à la dite banque. M Briggs est un joueur de premier force.

NEW-YORK, 31. Il n'y a eu que 2 cas de cholera en cette cité aujourd'hui à Brooklyn.

NEW-YORK, 31. La reine Emma est partie aujourd'hui pour les îles Sandwich par la voie d'Aspinwall et de San Francisco.

NEW-YORK, 31. L'Arge et la City de Paris sont parties aujourd'hui pour l'Europe.

NEW-YORK, 31. Les chambres bavariennes ont formellement approuvé le traité de paix conclu entre la Prusse pour l'entente du plénipotentiaire du roi.

NEW-YORK, 31. L'empereur Alexandre a donné à l'assemblée des Etats-Unis, un grand banquet auquel assistaient les premiers dignitaires de la nation. L'empereur a proposé un toast à la prospérité et à la consolidation des Etats-Unis.

NEW-YORK, 31. L'empereur François Joseph a, en vertu de l'économie, diminué le nombre des membres de sa suite.

NEW-YORK, 31. L'échange des ratifications du traité de paix austro-prussien a eu lieu aujourd'hui à Prague.

NEW-YORK, 31. Une députation des paysans Russes a reçu une audience de M. Fox qui leur a présenté un drapeau américain. M. Fox, en l'acceptant, a dit que s'il était américain, la Russie déploierait son drapeau à côté de la bannière étoilée de la grande République.

NEW-YORK, 31. Le choléra prend de nouvelles proportions en Russie.

NEW-YORK, 31. Les 120 Hussards et le 53e et 61e régiments d'infanterie ont reçu ordre de se rendre au Canada, et il est probable que d'autres troupes y seront envoyées.

NEW-YORK, 31. Le steamer "Racon", parti de Rio Janeiro, le 8 août, rapporte qu'un nouveau ministre s'est formé au Brésil, et que sa politique est de pousser la guerre avec vigueur.

NEW-YORK, 31. Le vaisseau américain "Leticia", le 23 juillet, à Bahia, a salué le pavillon brésilien comme apologie pour la saisie du corsaire Florida, dans ce port.

NEW-YORK, 31. Il est rumored que l'élévateur de Hesse va abdiquer.

NEW-YORK, 31. Les dépenses de la cour vont être diminuées de cinq millions de florins.

NEW-YORK, 31. La dernière invasion du Canada par les Fenians a donné l'éveil au gouvernement anglais qui prend des mesures actives de précaution.

NEW-YORK, 31. Le "Perire" est parti aujourd'hui pour New-York. Parmi les passagers se trouvent M. Biot, la grande tragédienne, et quarante cinq acteurs.

NEW-YORK, 31. Le marché au coton est lourd, et les prix sont à la baisse. Les ventes aujourd'hui sont évaluées à 7,000 balles. Middling uplands, 15d.

NEW-YORK, 31. L'Empereur Napoléon, dans une lettre écrite à Victor-Emmanuel le 11 août, se réjouit de voir que le régime de la paix est revenu. Il dit qu'il a accepté la cession de la Vénétie par l'Autriche afin que le peuple de ce pays puisse choisir sa destinée.

NEW-YORK, 31. Le gouvernement russe, avant l'expiration de la paix, a déclaré à l'empereur des Français et aux autres souverains, que les puissances neutres prendraient part aux changements de territoire occasionnés par le résultat de la guerre.

NEW-YORK, 31. Cette proposition n'a pas été soutenue par la France et l'Angleterre, et le czar s'est abstenu de toute démarche officielle à ce sujet, se réservant sa liberté d'action pour l'avenir.

NEW-YORK, 31. Le mariage. En cette ville, le 31 août dernier, par M. O'Leary, Focks, M. J., D'averger, fils de M. O'Leary D'averger, à D'Avon, H. B. Rober, fils de M. J.-B. Rober, de St. Henri de Mascouche.

NEW-YORK, 31. Les décès. En cette ville, à l'âge de 26 ans, Dame Moïna-Jeanne, épouse de M. Vital Mathieu.

THEATRE ROYAL! PROPRIÉTAIRE, M. J. W. BECKLAND. DIRECTEURS, MM. J. W. BECKLAND et V. BOURGEOIS.

Lundi Soir, 3 Septembre. Bénéfice du Comité populaire, M. Y. BOWEIS, qui paraîtra dans trois grands caractères.

Biles: or the Lost Will. Biles, un trois actes (deux) sera présentée pour la première fois à Montréal, intitulé: Biles: or the Lost Will.

NORMA. M. Normas, un trois actes (deux) sera présentée pour la première fois à Montréal, intitulé: NORMA.

My Neighbour's Wife. M. Brown, un trois actes (deux) sera présentée pour la première fois à Montréal, intitulé: My Neighbour's Wife.

Demain (Mardi) soir, on présentera pour la première fois, à Montréal, intitulé: THE FALL OF ROBERTS, ou A WICKED WIFE. Ce drame sera suivi du Drame lyrique, en trois actes, avec chant et danse, intitulé: THE THREE SISTERS, introduisant la fameuse Ministrelle, du grand Drame de "THE THREE FAST MEN".

Prix d'admission: Loges privées, \$3; Premières, 50 cts, 37 cts; Parterre, 25 cts. Des sièges peuvent être obtenus au Magasin de Musique de Prince.

Portes ouvertes à 8 heures moins un quart; la représentation commença à 8 heures. 3 septembre. 299

Wm. A. Curry, AGENT D'IMMEUBLES ET COMPTABLE. BUREAU 84, GRANDE RUE ST. JACQUES.

Société Canadienne DES MENUISIERS ET CHARPENTIERS. SEANCE EXTRAORDINAIRE. MARDI, le 4 SEPTEMBRE prochain, il y aura à la SALLE ST. JEAN-BAPTISTE, Petite Rue St. Jacques, une SEANCE EXTRAORDINAIRE de la SOCIÉTÉ, qui sera présidée par Mgr. TACHÉ, Evêque de St. Boniface.

DISCOURS. Tous les Membres sont priés d'y assister avec leurs Dames. Il y aura des Discours réservés pour les Invités et les Dames des Membres.

AVIS. Société d'Agriculture du Comté d'Hochelega. EXHIBITION D'AUTOMNE ANNUELLE. L'Exhibition Annuelle des Animaux, sous la direction de la Société Agricole du Comté d'Hochelega, aura lieu dans le vaste champ appartenant à Sir W. E. Logan, situé entre la rue PARÉ et le Chemin Beauport, en cette cité, SAMEDI, le VINGT-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures A. M.

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ, avec Jardin en arrière, située au Village de Lachine, sur le chemin conduisant à Montréal, à quelques pas du Débarcadere du Grand-Tronc. Conditions faciles. S'adresser au sous-agent, à Lachine, ou au No. 6, Petite Rue St. Jacques, Montréal.

AVIS. Malle Royale entre Quebec et les Provinces d'en Bas. LE SUPERBE VAPEUR PER A HELICE Lady Head, CAPITAINE MARLEN, LAISSERA LE QUAI ATKINSON Mardi, le 11 Septembre, A QUATRE HEURES P. M., POUR LES PROVINCES D'EN BAS.

AVIS. Malle Royale entre Quebec et les Provinces d'en Bas. LE SUPERBE VAPEUR PER A HELICE Lady Head, CAPITAINE MARLEN, LAISSERA LE QUAI ATKINSON Mardi, le 11 Septembre, A QUATRE HEURES P. M., POUR LES PROVINCES D'EN BAS.

AVIS. Malle Royale entre Quebec et les Provinces d'en Bas. LE SUPERBE VAPEUR PER A HELICE Lady Head, CAPITAINE MARLEN, LAISSERA LE QUAI ATKINSON Mardi, le 11 Septembre, A QUATRE HEURES P. M., POUR LES PROVINCES D'EN BAS.

AVIS. Malle Royale entre Quebec et les Provinces d'en Bas. LE SUPERBE VAPEUR PER A HELICE Lady Head, CAPITAINE MARLEN, LAISSERA LE QUAI ATKINSON Mardi, le 11 Septembre, A QUATRE HEURES P. M., POUR LES PROVINCES D'EN BAS.

AVIS. Malle Royale entre Quebec et les Provinces d'en Bas. LE SUPERBE VAPEUR PER A HELICE Lady Head, CAPITAINE MARLEN, LAISSERA LE QUAI ATKINSON Mardi, le 11 Septembre, A QUATRE HEURES P. M., POUR LES PROVINCES D'EN BAS.

AVIS. Malle Royale entre Quebec et les Provinces d'en Bas. LE SUPERBE VAPEUR PER A HELICE Lady Head, CAPITAINE MARLEN, LAISSERA LE QUAI ATKINSON Mardi, le 11 Septembre, A QUATRE HEURES P. M., POUR LES PROVINCES D'EN BAS.

AVIS. Malle Royale entre Quebec et les Provinces d'en Bas. LE SUPERBE VAPEUR PER A HELICE Lady Head, CAPITAINE MARLEN, LAISSERA LE QUAI ATKINSON Mardi, le 11 Septembre, A QUATRE HEURES P. M., POUR LES PROVINCES D'EN BAS.

AVIS. Malle Royale entre Quebec et les Provinces d'en Bas. LE SUPERBE VAPEUR PER A HELICE Lady Head, CAPITAINE MARLEN, LAISSERA LE QUAI ATKINSON Mardi, le 11 Septembre, A QUATRE HEURES P. M., POUR LES PROVINCES D'EN BAS.

AVIS. Malle Royale entre Quebec et les Provinces d'en Bas. LE SUPERBE VAPEUR PER A HELICE Lady Head, CAPITAINE MARLEN, LAISSERA LE QUAI ATKINSON Mardi, le 11 Septembre, A QUATRE HEURES P. M., POUR LES PROVINCES D'EN BAS.

AVIS. Malle Royale entre Quebec et les Provinces d'en Bas. LE SUPERBE VAPEUR PER A HELICE Lady Head, CAPITAINE MARLEN, LAISSERA LE QUAI ATKINSON Mardi, le 11 Septembre, A QUATRE HEURES P. M., POUR LES PROVINCES D'EN BAS.

AVIS. Malle Royale entre Quebec et les Provinces d'en Bas. LE SUPERBE VAPEUR PER A HELICE Lady Head, CAPITAINE MARLEN, LAISSERA LE QUAI ATKINSON Mardi, le 11 Septembre, A QUATRE HEURES P. M., POUR LES PROVINCES D'EN BAS.

AVIS. Malle Royale entre Quebec et les Provinces d'en Bas. LE SUPERBE VAPEUR PER A HELICE Lady Head, CAPITAINE MARLEN, LAISSERA LE QUAI ATKINSON Mardi, le 11 Septembre, A QUATRE HEURES P. M., POUR LES PROVINCES D'EN BAS.

AVIS. Malle Royale entre Quebec et les Provinces d'en Bas. LE SUPERBE VAPEUR PER A HELICE Lady Head, CAPITAINE MARLEN, LAISSERA LE QUAI ATKINSON Mardi, le 11 Septembre, A QUATRE HEURES P. M., POUR LES PROVINCES D'EN BAS.

AVIS. Malle Royale entre Quebec et les Provinces d'en Bas. LE SUPERBE VAPEUR PER A HELICE Lady Head, CAPITAINE MARLEN, LAISSERA LE QUAI ATKINSON Mardi, le 11 Septembre, A QUATRE HEURES P. M., POUR LES PROVINCES D'EN BAS.

AVIS. Malle Royale entre Quebec et les Provinces d'en Bas. LE SUPERBE VAPEUR PER A HELICE Lady Head, CAPITAINE MARLEN, LAISSERA LE QUAI ATKINSON Mardi, le 11 Septembre, A QUATRE HEURES P. M., POUR LES PROVINCES D'EN BAS.

AVIS. Malle Royale entre Quebec et les Provinces d'en Bas. LE SUPERBE VAPEUR PER A HELICE Lady Head, CAPITAINE MARLEN, LAISSERA LE QUAI ATKINSON Mardi, le 11 Septembre, A QUATRE HEURES P. M., POUR LES PROVINCES D'EN BAS.

AVIS. Malle Royale entre Quebec et les Provinces d'en Bas. LE SUPERBE VAPEUR PER A HELICE Lady Head, CAPITAINE MARLEN, LAISSERA LE QUAI ATKINSON Mardi, le 11 Septembre, A QUATRE HEURES P. M., POUR LES PROVINCES D'EN BAS.

VENTE PAR ENCAN. PAR HENRY J. SHAW. Cette apres-midi. Vente d'une ancienne Bibliothèque Privée de prix.

Le sousigné a reçu instruction des intéressés d'annoncer la vente d'une BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE, appartenant autrefois à un Monsieur bien connu, de Québec, et comprenant environ 2,000 volumes d'ouvrages anciens et récents. Les livres seront exposés à mon magasin, 27, Grande Rue St. Jacques, Vendredi, Samedi et Lundi prochains, et la vente commencera à DIX heures, LUNDI, le 3 Septembre, et se continuera le soir à SEPT heures et les jours suivants.

La Banque Jacques-Cartier. AVIS est par le présent donné que le CINQUÈME VERSEMENT de 25 pour cent sur les actions de la seconde émission de capital, La Banque Jacques-Cartier sera payable au bureau de la Banque, du 1er au 15 OCTOBRE prochain.

W. S. Hall & Cie. BATTISSES DE MUIR. No. 5, Place d'Armes, COURTIERS.

Les plus hauts prix payés pour Grenoblac, Argent et toute monnaie qui n'a pas cours. AGENTS pour la vente des 2,000 Américains et 10,000 du Gouvernement. 3 sept.—299 25

Corporation du Comté de Chambly. AUX ENTREPRENEURS. On recevra au Bureau du sousigné, jusqu'à MARDI, le ONZE de SEPTEMBRE prochain, à QUATRE heures P. M., des SOUSCRIPTIONS en faveur de la CONSTRUCTION D'UN PONT sur le Ruisseau Diel, faisant la séparation des paroisses de Longueuil et Laprairie, sur le chemin conduisant de Longueuil à Laprairie, au bord du Ruisseau St. Laurent, à faire d'après le devis du dit pont, que l'on peut voir, s'adressant au sousigné, au Bureau, au village de Longueuil.

REMEDES FRANÇAIS EN VOUE. Vendus Paris, chez Grimault & Cie, Chimistes de St. Atesse Impériale le Prince Napoléon; à New York, chez J. M. Becker, 38, rue Wlcker; A MONTREAL, chez Lignon, Glace & Cie, chez Devis & Cie, A QUEBEC, chez J. Musson & Cie.

ESSENCES. Les ESSENCES suivantes sont égales, sinon supérieures, à aucune autre: CITRON, CANNELLE, VANILLE, CLAUD, RATAFLA, CHERRY, AMERIS, etc. Sirops choisis faits de fruits nouveaux.

BROSSES: BROSES! BROSES A DENTS, BROSES A CHEVEUX, BROSES A ONGLES, BROSES A CHAPEAUX, BROSES A BARBE, etc. etc. etc. Peignes, Peignes pour enfants, Peignes à poindre et Botes, Peignes, Peignes, Peignes, Eau de Lavande, etc.

PAIN KILLER! Ce remède, pris intérieurement, guérit la dysenterie, le choléra, la diarrhée et les crises de son caractère, les maladies des pommons, les coliques, les maladies du foie, la dyspepsie ou l'engorgement des maux de gorge, les rhumes subits, toux, etc.

COMPAGNIE D'Assurance Mutuelle contre le Feu DE LA CITE DE MONTREAL. DIRECTEURS: HENRI COMTE, Président; HUBERT LAURENCE, Secrétaire; ANDRÉ LAURENCE, Secrétaire; ALBIS DUBOIS, Secrétaire; JOSEPH LAMARQUE, Secrétaire; L. A. H. LATOUR, Secrétaire.

RESTAURANT COSMOPOLITE, PLACE D'ARMES, MONTREAL. Mr. GIANNOLI en offrant ses remerciements à ses nombreux amis pour l'honneur qu'il lui a fait de donner dans le passé une annonce respectueusement s'ajoutant complètement renouvelée et meublé en neuf son établissement et augmenté considérablement sa capacité et qui s'étend sur les services d'un excellent cuisinier et de plusieurs autres chefs de département, le ROUVIERA son RESTAURANT, pour la réception des Hôtes, LUNDI, le 3 Septembre. Il assure à ses amis qu'aucun effort ne sera épargné pour conserver à son établissement la réputation qu'il a acquise d'être un des restaurants les plus confortables et respectables du Canada.

RESTAURANT COSMOPOLITE, PLACE D'ARMES, MONTREAL. Mr. GIANNOLI en offrant ses remerciements à ses nombreux amis pour l'honneur qu'il lui a fait de donner dans le passé une annonce respectueusement s'ajoutant complètement renouvelée et meublé en neuf son établissement et augmenté considérablement sa capacité et qui s'étend sur les services d'un excellent cuisinier et de plusieurs autres chefs de département, le ROUVIERA son RESTAURANT, pour la réception des Hôtes, LUNDI, le 3 Septembre. Il assure à ses amis qu'aucun effort ne sera épargné pour conserver à son établissement la réputation qu'il a acquise d'être un des restaurants les plus confortables et respectables du Canada.

RESTAURANT COSMOPOLITE, PLACE D'ARMES, MONTREAL. Mr. GIANNOLI en offrant ses remerciements à ses nombreux amis pour l'honneur qu'il lui a fait de donner dans le passé une annonce respectueusement s'ajoutant complètement renouvelée et meublé en neuf son établissement et augmenté considérablement sa capacité et qui s'étend sur les services d'un excellent cuisinier et de plusieurs autres chefs de département, le ROUVIERA son RESTAURANT, pour la réception des Hôtes, LUNDI, le 3 Septembre. Il assure à ses amis qu'aucun effort ne sera épargné pour conserver à son établissement la réputation qu'il a acquise d'être un des restaurants les plus confortables et respectables du Canada.

RESTAURANT COSMOPOLITE, PLACE D'ARMES, MONTREAL. Mr. GIANNOLI en offrant ses remerciements à ses nombreux amis pour l'honneur qu'il lui a fait de donner dans le passé une annonce respectueusement s'ajoutant complètement renouvelée et meublé en neuf son établissement et augmenté considérablement sa capacité et qui s'étend sur les services d'un excellent cuisinier et de plusieurs autres chefs de département, le ROUVIERA son RESTAURANT, pour la réception des Hôtes, LUNDI, le 3 Septembre. Il assure à ses amis qu'aucun effort ne sera épargné pour conserver à son établissement la réputation qu'il a acquise d'être un des restaurants les plus confortables et respectables du Canada.

RESTAURANT COSMOPOLITE, PLACE D'ARMES, MONTREAL. Mr. GIANNOLI en offrant ses remerciements à ses nombreux amis pour l'honneur qu'il lui a fait de donner dans le passé une annonce respectueusement s'ajoutant complètement renouvelée et meublé en neuf son établissement et augmenté considérablement sa capacité et qui s'étend sur les services d'un excellent cuisinier et de plusieurs autres chefs de département, le ROUVIERA son RESTAURANT, pour la réception des Hôtes, LUNDI, le 3 Septembre. Il assure à ses amis qu'aucun effort ne sera épargné pour conserver à son établissement la réputation qu'il a acquise d'être un des restaurants les plus confortables et respectables du Canada.

RESTAURANT COSMOPOLITE, PLACE D'ARMES, MONTREAL. Mr. GIANNOLI en offrant ses remerciements à ses nombreux amis pour l'honneur qu'il lui a fait de donner dans le passé une annonce respectueusement s'ajoutant complètement renouvelée et meublé en neuf son établissement et augmenté considérablement sa capacité et qui s'étend sur les services d'un excellent cuisinier et de plusieurs autres chefs de département, le ROUVIERA son RESTAURANT, pour la réception des Hôtes, LUNDI, le 3 Septembre. Il assure à ses amis qu'aucun effort ne sera épargné pour conserver à son établissement la réputation qu'il a acquise d'être un des restaurants les plus confortables et respectables du Canada.

RESTAURANT COSMOPOLITE, PLACE D'ARMES, MONTREAL. Mr. GIANNOLI en offrant ses remerciements à ses nombreux amis pour l'honneur qu'il lui a fait de donner dans le passé une annonce respectueusement s'ajoutant complètement renouvelée et meublé en neuf son établissement et augmenté considérablement sa capacité et qui s'étend sur les services d'un excellent cuisinier et de plusieurs autres chefs de département, le ROUVIERA son RESTAURANT, pour la réception des Hôtes, LUNDI, le 3 Septembre. Il assure à ses amis qu'aucun effort ne sera épargné pour conserver à son établissement la réputation qu'il a acquise d'être un des restaurants les plus confortables et respectables du Canada.

RESTAURANT COSMOPOLITE, PLACE D'ARMES, MONTREAL. Mr. GIANNOLI en offrant ses remerciements à ses nombreux amis pour l'honneur qu'il lui a fait de donner dans le passé une annonce respectueusement s'ajoutant complètement renouvelée et meublé en neuf son établissement et augmenté considérablement sa capacité et qui s'étend sur les services d'un excellent cuisinier et de plusieurs autres chefs de département, le ROUVIERA son RESTAURANT, pour la réception des Hôtes, LUNDI, le 3 Septembre. Il assure à ses amis qu'aucun effort ne sera épargné pour conserver à son établissement la réputation qu'il a acquise d'être un des restaurants les plus confortables et respectables du Canada.

RESTAURANT COSMOPOLITE, PLACE D'ARMES, MONTREAL. Mr. GIANNOLI en offrant ses remerciements à ses nombreux amis pour l'honneur qu'il lui a fait de donner dans le passé une annonce respectueusement s'ajoutant complètement renouvelée et meublé en neuf son établissement et augmenté considérablement sa capacité et qui s'étend sur les services d'un excellent cuisinier et de plusieurs autres chefs de département, le ROUVIERA son RESTAURANT, pour la réception des Hôtes, LUNDI, le 3 Septembre. Il assure à ses amis qu'aucun effort ne sera épargné pour conserver à son établissement la réputation qu'il a acquise d'être un des restaurants les plus confortables et respectables du Canada.

RESTAURANT COSMOPOLITE, PLACE D'ARMES, MONTREAL. Mr. GIANNOLI en offrant ses remerciements à ses nombreux amis pour l'honneur qu'il lui a fait de donner dans le passé une annonce respectueusement s'ajoutant complètement renouvelée et meublé en neuf son établissement et augmenté considérablement sa capacité et qui s'étend sur les services d'un excellent cuisinier et de plusieurs autres chefs de département, le ROUVIERA son RESTAURANT, pour la réception des Hôtes, LUNDI, le 3 Septembre. Il assure à ses amis qu'aucun effort ne sera épargné pour conserver à son établissement la réputation qu'il a acquise d'être un des restaurants les plus confortables et respectables du Canada.

RESTAURANT COSMOPOLITE, PLACE D'ARMES, MONTREAL. Mr. GIANNOLI en offrant ses remerciements à ses nombreux amis pour l'honneur qu'il lui a fait de donner dans le passé une annonce respectueusement s'ajoutant complètement renouvelée et meublé en neuf son établissement et augmenté considérablement sa capacité et qui s'étend sur les services d'un excellent cuisinier et de plusieurs autres chefs de département, le ROUVIERA son RESTAURANT, pour la réception des Hôtes, LUNDI, le 3 Septembre. Il assure à ses amis qu'aucun effort ne sera épargné pour conserver à son établissement la réputation qu'il a acquise d'être un des restaurants les plus confortables et respectables du Canada.

RESTAURANT COSMOPOLITE, PLACE D'ARMES, MONTREAL. Mr. GIANNOLI en offrant ses remerciements à ses nombreux amis pour l'honneur qu'il lui a fait de donner dans le passé une annonce respectueusement s'ajoutant complètement renouvelée et meublé en neuf son établissement et augmenté considérablement sa capacité et qui s'étend sur les services d'un excellent cuisinier et de plusieurs autres chefs de département, le ROUVIERA son RESTAURANT, pour la réception des Hôtes, LUNDI, le 3 Septembre. Il assure à ses amis qu'aucun effort ne sera épargné pour conserver à son établissement la réputation qu'il a acquise d'être un des restaurants les plus confortables et respectables du Canada.

RESTAURANT COSMOPOLITE, PLACE D'ARMES, MONTREAL. Mr. GIANNOLI en offrant ses remerciements à ses nombreux amis pour l'honneur qu'il lui a fait de donner dans le passé une annonce respectueusement s'ajoutant complètement renouvelée et meublé en neuf son établissement et augmenté considérablement sa capacité et qui s'étend sur les services d'un excellent cuisinier et de plusieurs autres chefs de département, le ROUVIERA son RESTAURANT, pour la réception des Hôtes, LUNDI, le 3 Septembre. Il assure à ses amis qu'aucun effort ne sera épargné pour conserver à son établissement la réputation qu'il a acquise d'être un des restaurants les plus confortables et respectables du Canada.

RESTAURANT COSMOPOLITE, PLACE D'ARMES, MONTREAL. Mr. GIANNOLI en offrant ses remerciements à ses nombreux amis pour l'honneur qu'il lui a fait de donner dans le passé une annonce respectueusement s'ajoutant complètement renouvelée et meublé en neuf son établissement et augmenté considérablement sa capacité et qui s'étend sur les services d'un excellent cuisinier et de plusieurs autres chefs de département, le ROUVIERA son RESTAURANT, pour la réception des Hôtes, LUNDI, le 3 Septembre. Il assure à ses amis qu'aucun effort ne sera épargné pour conserver à son établissement la réputation qu'il a acquise d'être un des restaurants les plus confortables et respectables du Canada.

RESTAURANT COSMOPOLITE, PLACE D'ARMES, MONTREAL. Mr. GIANNOLI en offrant ses remerciements à ses nombreux amis pour l'honneur qu'il lui a fait de donner dans le passé une annonce respectueusement s'ajoutant complètement renouvelée et meublé en neuf son établissement et augmenté considérablement sa capacité et qui s'étend sur les services d'un excellent cuisinier et de plusieurs autres chefs de département, le ROUVIERA son RESTAURANT, pour la réception des Hôtes, LUNDI, le 3 Septembre. Il assure à ses amis qu'aucun effort ne sera épargné pour conserver à son établissement la réputation qu'il a acquise d'être un des restaurants les plus confortables et respectables du Canada.

RESTAURANT COSMOPOLITE, PLACE D'ARMES, MONTREAL. Mr. GIANNOLI en offrant ses remerciements à ses nombreux amis pour l'honneur qu'il lui a fait de donner dans le passé une annonce respectueusement s'ajoutant complètement renouvelée et meublé en neuf son établissement et augmenté considérablement sa capacité et qui s'étend sur les services d'un excellent cuisinier et de plusieurs autres chefs de département, le ROUVIERA son RESTAURANT, pour la réception des Hôtes, LUNDI, le 3 Septembre. Il assure à ses amis qu'aucun effort ne sera épargné pour conserver à son établissement la réputation qu'il a acquise d'être un des restaurants les plus confortables et respectables du Canada.

RESTAURANT COSMOPOLITE, PLACE D'ARMES, MONTREAL. Mr. GIANNOLI en offrant ses remerciements à ses nombreux amis pour l'honneur qu'il lui a fait de donner dans le passé une annonce respectueusement s'ajoutant complètement renouvelée et meublé en neuf son établissement et augmenté considérablement sa capacité et qui s'étend sur les services d'un excellent cuisinier et de plusieurs autres chefs de département, le ROUVIERA son RESTAURANT, pour la réception des Hôtes, LUNDI, le 3 Septembre. Il assure à ses amis qu'aucun effort ne sera épargné pour conserver à son établissement la réputation qu'il a acquise d'être un des restaurants les plus confortables et respectables du Canada.

RESTAURANT COSMOPOLITE, PLACE D'ARMES, MONTREAL. Mr. GIANNOLI en offrant ses remerciements à ses nombreux amis pour l'honneur qu'il lui a fait de donner dans le passé une annonce respectueusement s'ajoutant complètement renouvelée et meublé en neuf son établissement et augmenté considérablement sa capacité et qui s'étend sur les services d'un excellent cuisinier et de plusieurs autres chefs de département, le ROUVIERA son RESTAURANT, pour la réception des Hôtes, LUNDI, le 3 Septembre. Il assure à ses amis qu'aucun effort ne sera épargné pour conserver à son établissement la réputation qu'il a acquise d'être un des restaurants les plus confortables et respectables du Canada.

RESTAURANT COSMOPOLITE, PLACE D'ARMES, MONTREAL. Mr. GIANNOLI en offrant ses remerciements à ses nombreux amis pour l'honneur qu'il lui a fait de donner dans le passé une annonce respectueusement s'ajoutant complètement renouvelée et meublé en neuf son établissement et augmenté considérablement sa capacité et qui s'étend sur les services d'un excellent cuisinier et de plusieurs autres chefs de département, le ROUVIERA son RESTAURANT, pour la réception des Hôtes, LUNDI, le 3 Septembre. Il assure à ses amis qu'aucun effort ne sera épargné pour conserver à son établissement la réputation qu'il a acquise d'être un des restaurants les plus confortables et respectables du Canada.

VENTE PAR ENCAN. PAR BENNING & BARSALOU. Vente par Ordre du Syndic. Sera vendue, aux magasins des sousignés, rue St. Francois-Xavier, par ordre de T. S. BROWN, syndic d'Office, JEUDI, le VINGTIÈME jour de septembre prochain, et les jours suivants, sans réserve, le

Fonds entier dans le Commerce appartenant à la succession de CHARLES G. DAGG, Libraire et Papeter, Failli, un assortiment considérable de tous les articles qui font partie du Commerce de Papeterie:

Reus Grands Livres, Journaux, Livres de Colours et autres Livres de Compte reliés de différentes qualités.

Papier à Encre, Griz, Bruir, Thé, Païlle et Maïlle, etc.

Encre à Encre de toutes descriptions.

Enveloppes de toutes espèces.

Papier d'imprimerie, blanc et de tous couleurs.

Papier folio, octavo, demi et à dessin.

Papier tellière, pat, tissu, à lettre et à note, de différentes qualités.

Miroirs, Gravures coloriées, Feuilles de différentes qualités.

Ardoises à écrire de toutes grandeurs.

Photographies.

Livres d'école—une collection considérable de livres en usage.

Livres d'images, de musique et de chansons, Bibles et Livres de Prières.

Manches de plumes, Crayons, Brosses.

Plumiers, Bouteilles à l'encre, Encriers, Styracoscopes, Porte-plumes, Tenailles pour Lettres.

Cartes à jouer—un assortiment considérable.

Effets de couleur et Tartans, Portefeuille et Album.

Boîtes à à encreurs, Ardoises transparentes et opaques à afficher en grande variété.

Peignes.

Livres de poche, Memorandum et portefeuilles en grande variété.

Pièces et Echeques, Cannes.

Papiers élégants, Boîtes à Ouvrage, Jeux de Triè-Tra.

Cartes à relier, Peau de Veau, Maroquin, Peau de Mouton, etc.

Cartons, Cartons de pâte, et autres articles composant un des meilleurs magasins de papeterie de Montréal.

— AUSSI — 25 paquets de Papier Anglais en paquets originaux.

60 caisses de Papier à Écrire.

Les catalogues seront prêts une semaine avant la vente.

Vente à DIX heures chaque jour.

BENNING & BARSALOU, 291, Éducateurs.

VENTE PAR ENCAN. PAR L. DEVANY. Vente de Bons Meubles en Noyer Noir et Etilis de Menuage, Trois Magnifiques Pianos de Fox, Poêles de Chauffage et de Cuisine, Services en Porcelaine, à Déjeuner et Dîner, Verrerie et Faïence, Tapis de Bruxelles Neufs, Mat

AVIS.

Des SOUMISSIONS pour l'achat, à tant dans le 2e FONDS de MARCHANDISES RECHES, RUBLES et COMPTOIRS de magasin, avec le LOYER des prémisses, No 49, Rue Notre-Dame, seront reçus jusqu'à LUNDI, le 3ème jour de Septembre prochain, par les Studes HANCOCK, à leur bureau, No 300, Rue St. Paul, où l'on peut voir l'inventaire.

A l'Acadie, Cote St. Jean.

TERRE A VENDRE. Il sera disposé de cette belle propriété appartenant à BENJ. SHORTLEY, au côté nord-est de la Petite Rivière de Montréal, comprenant une superficie de 110 arpents, bâte de maison, grange, stable, écurie et autres dépendances, le tout en bon ordre et à quelques heures d'un moulin à farine, à carde et à scier.

Vente autorisée.

SERA VENDUE et adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, SAMEDI, le VINGT-DEUX SEPTEMBRE prochain, à OZSE heures A. M., la propriété ci-dessus désignée, dépendant de la commune de St. Jean, qui existe entre D. de la Commune de St. Jean, et M. Modard Pettit, son mari, interdit pour cause de surdité et de autisme, savoir :

MAISON A VENDRE.

Une BELLE PROPRIÉTÉ située sur la rue Pond, à Aymer, 3 lieues d'Ottawa, comprenant deux lots de ville, sur lesquels il y a une maison, cuisine, étable, hangar et autres bâties, une grande cour et un excellent jardin, avec un bon puits près de la cuisine.

ASSURANCE NORTH BRITISH & MERCANTILE

Contre le Feu et sur la Vie. ETABLIE EN 1809. Capital - - - - - \$12,000,000 Accum. des Fonds - 10,000,000 Revenu Annuel - - 2,500,000

BUREAU DE POSTE, Arrivés et Départs des Mottes de Montréal.

Table with columns: MALLES, DUE, FERMER. Lists arrival and departure times for various mail services.

MEMOIRES P. A. de GASPE, PAR GEORGE E. DESBARATS.

A vendre chez les Libraires et à Ottawa chez l'Éditeur GEORGE E. DESBARATS. Montréal, 10 juillet 1866-255

AVENDRE

Un SUPERBE EMPLACEMENT, situé au village de St. Vincent-de-Paul, avec maison à deux étages en pierre, grange, remise, écurie pour loger 24 chevaux. Cet emplacement est situé au centre du village le plus commercial.

Vente par Autorité de Justice.

Seront vendus à la porte de l'église de St. Marc, LUNDI, le 17 Septembre prochain, à DIX heures avant midi.

AUX INGENIEURS, FONDEURS &c., &c., &c.

USINE DE SOREL POUR LA FABRICATION DES MACHINES SOREL. L'usine pour la fabrication des machines, la Fonderie et la Boutique de forge et de modèles sont à vendre à des CONDITIONS LIBÉRALES par VENTE PRIVÉE, avec le terrain qui s'y trouve et qui pour un terme de TROIS ANS de premier de MAI dernier, avec le privilège de louer de nouveau pour un temps plus long.

RHUMATISMES, ETC., SAUS AUCUN REMÈDE NI SOUFFRANCE

LOUIS FOULLOU, Inventeur de cette méthode extraordinaire qui produit des effets si merveilleux, 487, RUE CRAIG (A MONTRÉAL) 487

MAGASIN DE CHAUSSURES

EN GROS ET EN DETAIL, No. 133, Rue Notre-Dame, MONTRÉAL. BOIN DES RUES NOTRE-DAME & GOSFORD

AVIS.

Je donne avis que j'ai nommé et appointé CHARLES A. BRAULT, Reçu, Notaire, comme sous-secrétaire de la Corporation de L'ASSURANCE LE LONDON CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

AVIS.

Je donne avis que j'ai nommé et appointé CHARLES A. BRAULT, Reçu, Notaire, comme sous-secrétaire de la Corporation de L'ASSURANCE LE LONDON CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

NEW-YORK et le HAVRE TOUCHANT A BREST. Les magnifiques Steamers de cette ligne favorite pour le Continent, partent du pier No 50, North River, comme suit :

COMPAGNIE DES EXPÉDITEURS DE MONTRÉAL ET OTTAWA.

POUR OTTAWA, SMITHS FALLS ET LES PORTS INTERMÉDIAIRES. Le nouveau steamer ALICE, Capt. P. ROULLEAU, partira pour les ports susdits tous les MARDIS SOIR, pendant la saison, à SIX heures.

MAISON A LOUER.

DEUX MAISONS de première Classe, Nos 7 et 8, de la Place Rolland, Rue Berri. Conditions Libérales. S'adresser à J. B. ROLLAND, Nos. 12 et 14, rue St. Vincent.

LA BANQUE DU PEUPLE.

AVIS est donné par les présentes que l'Honorable FREDERIC A. QUESNEL, en son vivant un des membres de la Corporation de "La Banque du Peuple", est décédé le 26ème jour de Juillet 1866.

AVIS.

Je donne avis que j'ai nommé et appointé CHARLES A. BRAULT, Reçu, Notaire, comme sous-secrétaire de la Corporation de L'ASSURANCE LE LONDON CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

AVIS.

Je donne avis que j'ai nommé et appointé CHARLES A. BRAULT, Reçu, Notaire, comme sous-secrétaire de la Corporation de L'ASSURANCE LE LONDON CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

AVIS.

Je donne avis que j'ai nommé et appointé CHARLES A. BRAULT, Reçu, Notaire, comme sous-secrétaire de la Corporation de L'ASSURANCE LE LONDON CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

AVIS.

VOYAGE AUX EAUX SALÉES. Le vapeur ADIFANCE, Capt. Swan, laissera le quai des Vapeurs Provinciales (Québec) Mercredi, le 5 Septembre.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de JOHN ELLIOTT et WILLIAM S. TEMPEST, tous deux de la cité et district de Montréal, individuellement et comme ayant été précédemment en société sous le nom et la raison sociale de Elliott and Company, FAILLIS.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de GEORGE JUDGE, THÉODORE A. WILSON et NORMAN VAN ALSTYNE, tous des cité et district de Montréal, individuellement et comme ayant été précédemment en société sous le nom et la raison sociale de Judge, Wilson & Co., FAILLIS.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

Province du Canada, District de Montréal. Dans la Cour Supérieure. Dans l'affaire de BARD, P. PAGE, FAILLIS. AVIS est par le présent donné que la dixième partie de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les sou